



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Agence de l'eau
Adour-Garonne

SYNTHÈSE de l'activité 2023



Lac et refuge d'Arlet - Commune de Borce (64) - AEAG/ Nicolas ILBERT

Édito Pierre-André Durand,

Préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, président du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Depuis ma prise de fonction, le 30 janvier 2023, l'eau n'a cessé d'être un sujet de préoccupation. Les phénomènes hydrologiques extrêmes se succèdent. Les épisodes de sécheresse intense des années 2022 et 2023 ont laissé

leur place à d'importantes inondations en hiver. Dans un contexte de raréfaction structurelle de la ressource, la question de l'accès à l'eau pour les différents usagers constitue un enjeu de premier ordre. C'est pourquoi, nous devons le sécuriser en quantité et en qualité.

Pour ce faire, le Conseil d'administration de l'agence de l'eau, que je préside, soutient des projets d'envergure en lien direct avec la déclinaison du Plan eau national. Il s'agit du premier volet de la planification écologique. Ce plan ambitieux est porteur de réponses de court, moyen et long terme face aux défis de la gestion de l'eau. Je remercie les membres du Conseil d'administration de l'Agence, pour le travail que nous menons sur ces questions. En 2023, ce sont plus de 250 millions d'euros d'aides qui ont été attribuées et 3738 dossiers que nous avons soutenus. Ces dossiers concourent aux 10 % d'économie d'eau, avec par exemple la réutilisation des eaux usées traitées, la refaction des réseaux d'eau, le soutien de systèmes agricoles vertueux... Par ailleurs, le soutien des actions d'éducation à l'environnement a été renforcé.

Dans la continuité de ces actions, en tant que préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, je me suis attaché à réviser l'arrêté d'orientation de bassin qui définit un cadre adapté pour la gestion des prochaines sécheresses.

Dans notre bassin, l'année 2023 marque une accélération importante en faveur de la transition des territoires avec le déploiement de deux mesures du Fonds vert qui ont été instruites par l'agence de l'eau. Déconcentré au niveau des préfectures, le Fonds vert nous a fourni également des moyens significatifs pour intensifier nos actions pour l'avenir de l'eau, particulièrement dans ses axes liés à la renaturation et à l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité.

La mobilisation de tous, collectivités, acteurs de la gestion de l'eau, services et opérateurs de l'État et les actions menées en concertation, nous permettront de tendre vers un système plus sobre et plus résilient pour gérer et partager cette ressource, bien commun de la nation.

Édito Guillaume Choisy,

Directeur général Agence de l'eau Adour-Garonne



En quelques années, les enjeux de l'eau face au changement climatique ont pris une place centrale dans notre société. Avant même cette prise de conscience publique, les politiques de l'eau avaient amorcé un virage en intégrant à

leurs missions traditionnelles, les défis posés par le réchauffement climatique.

Dès 2019, notre bassin se dotait d'un Plan d'adaptation au changement climatique. Ce plan actualisé en octobre dernier, fait état d'une accélération et d'une intensification des effets du dérèglement climatique. Sa révision est l'occasion de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des actions engagées. Les acteurs locaux se sont fortement mobilisés. Les enjeux d'adaptation sont intégrés à un niveau stratégique dans nos politiques. Nos efforts doivent cependant encore s'intensifier.

L'année 2023 en est le témoin, elle est une année d'accélération et de structuration de nos actions.

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique, soit environ 160 millions d'euros.

Les annonces du Plan eau, les échanges et la concertation continus au sein de nos instances nous permettent de projeter un 12^e programme d'intervention 2025-2030, à la hauteur des défis « eau et climat » du grand Sud-Ouest.

Notre souhait est que l'eau, à la fois victime et révélatrice du changement climatique dans notre quotidien, devienne le moteur de la transition écologique de nos territoires.

RÉPARTITION DES AIDES SUR L'ANNÉE 2023



En 2023, l'Agence s'est encore fortement mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements.

Plus de 250 millions d'euros d'aides ont été attribués sur le bassin Adour-Garonne (dont 17 M€ au titre du plan de résilience et plus de 29 millions au titre du Fonds vert).

LE FONDS VERT SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE

Annoncé le 27 août 2022, le Fonds Vert a été créé dans le but d'accélérer la transition écologique au sein des territoires. Les Préfets de Région ont délégué aux Agences, les crédits relatifs aux axes « renaturation des villes et villages » et « accompagnement de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 ».

Pour une mise en œuvre rapide du Fonds Vert par l'Agence, et afin de respecter les objectifs fixés par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, la phase initiale d'accompagnement s'est concentrée sur des projets pré-existants. Cette approche a permis de répondre aux ambitions en termes d'engagements tout en apportant un

soutien financier complémentaire à des initiatives déjà en cours. Cette situation a toutefois rapidement évolué avec l'émergence de nouveaux projets grâce à l'important travail d'information des potentiels bénéficiaires sur le volet « Biodiversité ».

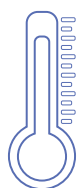


Ainsi, en 2023, le Fonds Vert a permis de massifier l'accompagnement de projets ou accélérer leur mise en œuvre dans notre bassin: la totalité des enveloppes initialement prévues ont été engagées, soit près de 30 M€ et 300 opérations financées.

ADAPTER NOS TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES EFFORTS S'INTENSIFIENT

L'ADAPTATION AU CŒUR DE NOS INTERVENTIONS

72 % des aides attribuées par l'Agence cette année ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; études ; sensibilisations ; communications... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros de subvention. Elles doivent constituer une partie de la réponse aux défis de l'atténuation et de l'adaptation des territoires au changement climatique.



EN 2023

72%

des subventions consacrées au changement climatique

PLAN EAU : L'EAU PREMIÈRE BRIQUE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

C'est dans un contexte de tension sur la ressource en eau que le Président de la République a annoncé le Plan eau, en mars dernier. Ce plan ambitieux en 53 mesures apporte des réponses de long terme face au défi d'une transition réussie de la gestion de l'eau en France. Son mot d'ordre : agir pour une plus grande sobriété. Le rôle des agences de l'eau dans l'animation et la promotion de la politique de l'eau dans les territoires est réaffirmé. Plusieurs mesures ont été développées dans notre bassin dès cette année.

UNE TRAJECTOIRE D'ADAPTATION JUSTE ET ACCEPTABLE

En 2023, le **plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC)** a fait l'objet d'un complément en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques. Il a aussi permis de faire un point d'étape des actions mises en œuvre depuis son adoption en 2019 et de tirer un bilan positif de l'engagement des acteurs dans la transition. En synthèse, la tendance est à l'accélération et à l'intensification des impacts du changement climatique sur le bassin. L'enjeu aujourd'hui est de poursuivre la mise en œuvre de solutions identifiées par le Plan permettant de **bâtir une trajectoire d'adaptation juste et acceptable au regard des nouveaux éléments de connaissance.**

UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION AU SERVICE DE L'ADAPTATION

Le Comité de bassin du 11 octobre 2023 a marqué un tournant majeur dans la politique de l'eau du Grand Sud-Ouest. Lors de cette séance, l'assemblée a adopté à une large majorité une nouvelle stratégie financière d'adaptation au changement climatique. Elle représentera jusqu'à 90 M€ d'investissements annuels supplémentaires pour la première moitié du 12^e programme (2025-2030). L'évolution nécessaire des recettes de l'Agence pour assumer ces besoins d'investissement pour l'adaptation au changement climatique a été adoptée au travers d'une première marche permettant de dégager 54 M€ de recettes supplémentaires en 2025 par application de taux de redevance de l'Agence à l'activité 2024.



« C'est dès maintenant qu'il faut agir. D'après les scientifiques, les investissements déterminants en matière d'adaptation doivent se faire sur la prochaine décennie, c'est-à-dire dans le pas de temps du futur 12^e programme de l'agence de l'eau (2025-2030). Le vote du Comité de bassin est historique, il a permis de rassembler les moyens nécessaires pour faire face aux besoins des porteurs de projets, d'ores et déjà identifiés, dès l'année 2025, première année du 12^e programme de l'agence. »

Alain Rousset,
Président du Comité de bassin

POUR L'AVENIR DE L'EAU, LA NATURE A DES SOLUTIONS

FACILITER LE RECOURS AUX SFN

Les solutions fondées sur la nature font partie intégrante du panel de solutions soutenu par le Comité de bassin pour adapter nos territoires au changement climatique et en limiter les effets. La restauration des zones humides, la renaturation des cours d'eau, la plantation de haies, les pratiques agroécologiques sont autant de solutions vectrices de multiples bénéfices pour l'avenir de l'eau et les sociétés humaines.



EN 2023

55M€

d'aides attribuées
aux SfN



EN 2023

1117km

de cours d'eau aidés



EN 2023

33997ha

de zones humides gérés



EN 2023

58,1 ha

de surfaces
désimperméabilisées

Les SfN sont une part importante de la **stratégie pour une gestion durable de la ressource en eau et du mix de solutions** qui en découle. Les travaux du groupe de travail SfN engagés depuis mars 2022 vont conduire à :

- la mise en place d'un **réseau de sites pilotes instrumentés** pour quantifier les services rendus par les SfN vis-à-vis de l'eau ;
- l'**accompagnement de 4 sous bassins-versants** pour identifier, valoriser et préserver les SfN : Seudre, Midour (PTGE), Touch et Viaur ;
- une communication régulière et la constitution d'un **catalogue de retours d'expérience** du bassin Adour-Garonne

AGROECOLOGIE, UN ENGAGEMENT FORT DU BASSIN

L'adaptation au changement climatique va nécessiter des évolutions importantes du monde agricole qui doit s'engager dans une transition agroécologique. L'Entente a souhaité se mobiliser auprès des acteurs du monde à la fois à l'échelle des exploitations agricoles mais aussi à l'échelle des filières dans le cadre de la préparation d'un **Pacte d'engagement pour soutenir la transition agroécologique**.

Ce « Pacte d'engagement 2022-2027 pour accélérer la transition agroécologique sur le bassin Adour-Garonne » a été signé en avril 2023 par l'ensemble des partenaires: Services de l'État, Agence, Régions, Chambres d'agriculture, Coopérations agricoles, INRAE... Cette signature est une étape majeure qui impulse **un tournant**



Un réseau de suivi des zones humides de l'Agout

Il est admis aujourd'hui que les zones humides ont un rôle dans l'atténuation des crues et des sécheresses, deux phénomènes hydrologiques aggravés par le changement climatique. Avec l'appui du bureau d'étude SCOP Sagne, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout a mis en place un réseau de suivi des zones humides situées à l'amont de son bassin pour mesurer l'efficacité des actions de restauration de ces écosystèmes et évaluer leur rôle vis-à-vis des nappes et rivières du territoire. Le suivi fournira des éléments chiffrés des services rendus par ces milieux naturels. Les données récoltées permettront de caractériser l'évolution de ces zones humides face à la méditerranisation du climat local. L'initiative a rejoint le réseau de sites pilotes instrumentés, constitué par l'Agence.

dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs au service du développement de filières économiquement viables, durables et socialement responsables.



Signature du Pacte 25/04/2023

SOBRIÉTÉ ET PARTAGE DE L'EAU: GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES USAGES

SOBRIÉTÉ: OBJECTIF MOINS 10 % DE PRÉLÈVEMENTS

Le plan Eau annoncé par le gouvernement en mars 2023 fixe un objectif général de sobriété dans les usages de la ressource en eau. Plusieurs actions ont été initiées en application de ses mesures.

Des travaux ont été menés pour mettre en œuvre, l'objectif de sobriété qui implique une diminution des prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2030.

Le Comité de bassin du 11 octobre 2023 a adopté **une stratégie d'économies d'eau et de substitution pour chacun des usages**. Il a confié aux commissions territoriales, le mandat de décliner concrètement cet objectif dans chacun des territoires des sous-bassins versants.

Une stratégie de développement de la réutilisation des eaux non conventionnelles, visant là encore les objectifs fixés par le Plan eau, a été adoptée par le Comité de bassin en juillet 2023.

Un appel à projets « Économies et efficacité de l'eau » doit permettre l'accompagnement des porteurs de projet dans leur réflexion prospective d'adaptation au changement climatique et encourager les économies (lancé en juillet 2023).

Un appel à projets pour le « Renouvellement des canalisations d'eau potable » a été ouvert en novembre, avec l'appui de la Banque des Territoires.

Par ailleurs le Comité de bassin a adopté en **2023 une délibération relative aux conditions d'accès à l'eau dans le cadre de nouveaux projets de stockage de substitution** validé dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau. Elle précise que pour tout projet de substitution de prélèvements agricoles, un programme de transition agroécologique sera associé.

La signature du Pacte pour une transition agroécologique sous l'impulsion de l'Entente pour l'eau, contribuera à l'adoption de pratiques agricoles plus économes et respectueuses de la ressource et de son environnement.

ÉCONOMIES D'EAU PAR USAGES

11,1 Mm³ d'eau économisée ou substituée au travers de projets aidés en 2023

- 0,6 Mm³ pour l'industrie
- 0,4 Mm³ pour l'eau potable
- 10,1 Mm³ pour l'agriculture

Des expérimentations vers un nouveau modèle de soutien des débits

Les expérimentations d'un nouveau modèle de soutien des débits ont débuté sur la Garonne et le système Neste, en accord avec la délibération du Comité de bassin du 25 avril 2023. Ces expérimentations doivent permettre de tester les modalités et d'analyser l'impact de la mise en place d'un nouveau modèle économique de soutien des débits, en préalable à sa généralisation.



PARTAGER L'EAU DANS UN CLIMAT QUI CHANGE

Depuis 2021, le Comité de bassin déploie une stratégie pour anticiper les évolutions climatiques et sécuriser les différents usages de l'eau : **alimentation en eau potable, préservation de l'eau nécessaire aux milieux naturels et à la biodiversité, et usages agricoles ou industriels.**

Ce plan de retour à l'équilibre quantitatif prévoit, **d'ici 2027, d'actionner différents leviers pour retrouver localement l'équilibre entre besoins et ressources en eau : économiser l'eau, la réutiliser chaque fois que cela est possible, restaurer et améliorer les services rendus par la nature, ralentir les écoulements, diversifier les assolements, optimiser le fonctionnement des réserves existantes ou en créer de nouvelles...**

Les réponses applicables et pertinentes à l'échelle d'un territoire doivent être identifiées, localement, au sein de **nouveaux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ou de démarches territoriales de gestion concertée**. Ces démarches permettent d'impliquer localement l'ensemble des usagers concernés dans le choix des solutions adaptées au regard de la quantité d'eau disponible et des spécificités de leur territoire, en s'appuyant sur l'expertise technique et scientifique.

EN 2023
16 projets
de territoires ont fait l'objet de financements, nouveaux ou complémentaires

Sur les 25 démarches de PTGE à engager d'ici 2024, 4 sont mises en œuvre, 13 sont en phase d'élaboration et 8 en émergence. En 2023, 16 projets de territoires ont fait l'objet de financements, nouveaux ou complémentaires, par l'Agence.

EAU DOMESTIQUE: INVESTIR POUR PRÉPARER L'AVENIR

ALIMENTATION EN EAU POTABLE, DES FRAGILITÉS QUI PERDURENT

Depuis la sécheresse et le déficit en eau de l'été 2022, plus de 1000 collectivités ont rencontré de grandes difficultés dans l'alimentation en eau potable. Les départements ruraux en tête de bassin sont particulièrement concernés par ces problématiques de sécurisation de l'eau potable, comme l'Ariège, l'Aveyron ou la Lozère. Les stations impactées sont majoritairement de très petites stations gérées en régie communale et présentant des ruptures d'approvisionnement en eau potable.

Le 11^e programme permet d'accompagner les projets pour faire face aux risques de déficit de production d'eau potable en aidant les collectivités à se regrouper et à monter des projets structurants à la bonne échelle territoriale pour garantir une alimentation pérenne et de qualité.

Pour aller plus loin, et en application de la mesure 14 du Plan eau, en novembre 2023, l'Agence en partenariat avec la Banque des territoires a lancé l'appel à projets pour le « **Renouvellement des canalisations d'eau potable** ». Cet appel à projets doit contribuer à dynamiser les investissements dans la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable et permettre de mieux répondre aux constats récurrents de pénurie. Il permet l'accès à une nouvelle génération d'Aqua prêt couplé à une offre d'accompagnement complète.



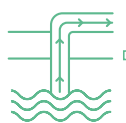
DES PLANS D'ACTION TERRITORIAUX POUR PROTÉGER LA RESSOURCE

Sur les 5300 captages d'eau potable du bassin, le SDAGE 2022-2027 identifie 325 captages dégradés par les pollutions diffuses (phytosanitaires ou nitrates) parmi lesquels, on distingue :

- 95 captages « prioritaires » identifiés dès 2009, au titre du Grenelle de l'environnement et de la conférence environnementale
- 230 captages « sensibles » identifiés en 2021 dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 22-27.

La commission technique des usages domestiques du comité de bassin présentait, en 2023, un bilan de la politique de protection des captages d'eau potable dégradés par les pollutions diffuses.

30 % des captages faisant l'objet d'un Plan d'actions (PAT) depuis plus de 10 ans s'améliorent contre seulement 7 % pour les captages qui sont ciblés par un plan depuis moins de 10 ans. On note par ailleurs, que quelle que soit la qualité d'eau au début de la démarche, elle s'améliore dans 62 % des cas.



EN 2023

76 captages
ont bénéficié d'un financement

ASSAINISSEMENTS: ACCÉLÉRER EN 2024

2023, est l'occasion d'un premier bilan du 11^e programme 2019-2024. **Avec 125 stations financées sur 5 ans**, 60 % de l'objectif fixé pour la période est atteint.

La mise en œuvre, en 2024, du plan d'actions pour la réduction des pollutions domestiques prioritaires devrait contribuer grandement à atteindre l'objectif fixé pour ces 6 années.

✓ ✓ ✓

EN 2023
15 stations
45 réseaux
aidés

PETIT CYCLE, ORGANISER LA SOLIDARITÉ VERS LES TERRITOIRES FRAGILES OU EN RETARD

Le petit cycle de l'eau représenté par la lutte contre la pollution des eaux par les effluents domestiques et l'alimentation en eau potable des collectivités fait partie des domaines dans lesquels l'action des agences de l'eau s'est historiquement inscrite.



EN 2023

44,4 M€
d'aide

211 contrats de progrès ont été signés avec des collectivités de taille moyenne pour les aider à **combler leur retard d'investissement sur ce sujet..**

DES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES

Les territoires se sont dotés d'une stratégie territoriale couvrant la période 2020-2024, sous l'impulsion de l'agence de l'eau et du préfet coordonnateur de bassin, en partenariat avec la DREAL de bassin et l'OFB. Ces stratégies ont pour but de décliner la politique de l'eau du bassin à une échelle plus opérationnelle et plus locale.

Bassin de la Charente : Accompagnement en communication du territoire de la Boutonne

La Gestion intégrée de l'eau sur un bassin hydrographique : promeut une gestion collective et solidaire de l'eau. C'est l'une des clés pour préparer efficacement l'avenir des territoires. Le territoire de la Boutonne en partenariat avec l'Agence vous explique tout dans cette animation.

En savoir plus : https://bit.ly/Approche_territoriale

Bassin de la Dordogne : Signature de trois contrats de progrès territoriaux.

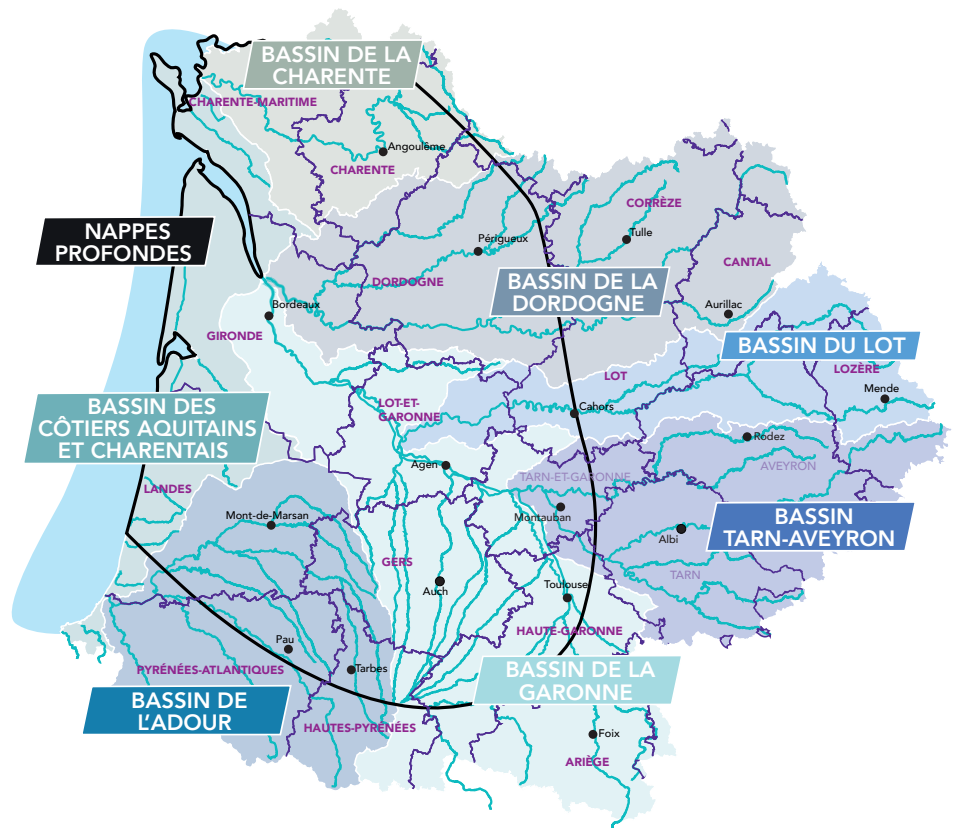
L'année 2023 a permis de mettre en place trois contrats territoriaux sur le Bergeracois, sur le territoire de la Bave, de la Cère aval et du Mamoul, et sur le territoire de la Cère amont. Ils ont pour but de faciliter la mise en œuvre d'une politique équilibrée et intégrée de la ressource en eau à partir d'un diagnostic partagé et multi-enjeux du territoire.

Bassin du Lot : Lancement de l'étude Lot 2050.

Les partenaires du bassin engagent une étude stratégique sur l'évolution de la ressource en eau sur le Bassin du Lot à l'horizon 2050. Elle conduira à l'adoption d'une stratégie de gestion de la ressource visant l'adaptation et l'atténuation des impacts du changement climatique.

Bassin Tarn-Aveyron : De l'eau de pluie pour abreuver le bétail et préserver les ressources.

En Lozère, sur la causse Méjean, en réponse à des tensions récurrentes sur le réseau d'eau potable, la substitution des besoins d'abreuvement des troupeaux par des eaux de toiture s'est imposée comme une solution



pérenne et s'inscrit dans une stratégie globale de sobriété. (Porteurs : Communauté de communes Gorges Causses Cévennes avec le soutien de la chambre d'agriculture de la Lozère, du département et de l'État)

Bassin de la Garonne : Gestion intégrée des eaux pluviales au sein du groupe scolaire du Petit train.

Face à la surchauffe dans les cours et dans les salles de classe, la Ville de Tournefeuille a réalisé un schéma directeur de réduction des îlots de chaleur sur ses 6 groupes scolaires. Ce schéma est adossé à des actions de désimperméabilisation et de végétalisation. L'îlot de chaleur le plus intense a été identifié sur le site « Petit Train - Labitrie » et il a été décidé d'engager une requalification urbaine sur un secteur de 8 hectares.

Bassin de l'Adour : Une journée pour placer l'eau au cœur de l'aménagement urbain.

Le 7 novembre dernier l'Agence en partenariat avec l'OIEau organisait une journée sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) à destination des architectes, des bureaux d'étude et des services techniques

de collectivités. Un temps fort qui a rassemblé plus de 170 participants et qui témoigne de la montée en puissance de cette thématique dans les territoires.

En savoir plus : <https://bit.ly/GIEP2023>

Bassin des côtières Aquitains et Charentais : Lancement d'une étude sur l'apparition de la microalgue *Ostreopsis*.

Cette étude vise de manière préventive à mieux gérer les eaux de baignade du littoral basque impactées par cette algue néfaste à la santé des personnes fréquentant les plages. Cette étude portée par la communauté d'agglomération du Pays Basque, permettra de mettre en place un dispositif de surveillance pérenne.

Nappes profondes Journée technique « eaux souterraines : enjeux pour les élus ».

Plus de 100 élus se sont retrouvés, le 4 avril 2023, à l'école Bordeaux Sciences Agro. L'objectif de cette journée : sensibiliser les décideurs aux enjeux que représentent les eaux souterraines dans le futur, et à l'urgence d'agir pour les préserver.

En savoir plus : https://bit.ly/eaux_souterraines